

Colloque CARMF – 5 octobre 2019

---

# Et maintenant ? La vision de la FMF

Jean-Paul Hamon, Président de la FMF



**CONSTRUIRE  
L'AVENIR DE LA  
MÉDECINE  
LIBÉRALE**

## Avec la CARMF

---

- on sait ce qu'on a
- projections faites à 40 ans



## Point de vue de la FMF sur la réforme proposée

---

- très inquiète des implications sur nos retraites + les implications conventionnelles
- RV pris au HCRR dès 07/2018 : première demande des projections actuarielles
- objectif : zéro pénalisation des médecins libéraux pour retraite + convention



## Annonces du HCRR

---

- bonnes paroles : « faites-nous confiance ! »
- concertation (et non négociation) « large et franche » à poursuivre
- simulations (projections ?) et cas types  
promis pour fin 2019 = 17 mois d'attente !



## Avis de la FMF

---

- d'accord pour 1 PASS de solidarité nationale, avec liberté et solidarité intra-professionnelles au-delà
- mais 3 PASS imposé : acceptable seulement si réforme juste pour tous ! Cela semble impossible à enveloppe constante
- les réserves de notre régime complémentaire appartiennent aux médecins libéraux



# Equilibre et Solidarité

---

- équilibre : on a déjà donné depuis 1999
  - cotisations ASV >>
  - pouvoir d'achat -25% (ASV, merci l'Etat)
- solidarité :
  - 5% de nos cotisations aujourd'hui
  - 10% demain avec le SUR
  - + régimes spéciaux / impôts



# Accord intersyndical



## Communiqué de presse

Paris, le 11 septembre 2019

### Retraite : les syndicats représentatifs des médecins libéraux élaborent une défense commune

Les cinq syndicats représentatifs des médecins libéraux se sont réunis ce matin pour examiner l'impact du projet de réforme des retraites sur les médecins libéraux et celui du mode de recouvrement de leurs cotisations qui serait fait par l'URSSAF à la place de la CARMF.

Ils ont convenu de défendre ensemble les positions suivantes :

- Les droits acquis doivent être respectés à l'euro près.
- Le rapport cotisations/prestations doit dans tous les cas être préservé afin de pouvoir maintenir le niveau de retraite actuel pour les générations à venir.
- Les réserves constituées dans le régime complémentaire par les surcotisations des médecins doivent être exclusivement consacrées à la sécurisation du niveau de leur retraite et rester aux médecins.
- Une éventuelle modification du circuit du recouvrement des cotisations ne doit pas précéder la mise en place de la réforme.
- Les frais de gestion de l'ensemble des circuits doivent être réduits pour ne pas impacter le produit financier de leurs cotisations.
- Les missions sociales de la CARMF doivent être maintenues au bénéfice de la solidarité intra professionnelle.
- Les médecins libéraux doivent obtenir la place qui leur est due dans la gouvernance du régime universel projeté.
- La réforme doit respecter les bases du contrat conventionnel qui comporte l'avantage social vieillesse (ASV).

Ensemble ils ont porté ces revendications auprès de la Direction de la sécurité sociale.

Les cinq syndicats veilleront à ce que la future réforme respecte ces exigences qu'ils défendront ensemble lors des prochaines rencontres avec le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites.

Dr Jean-Paul ORTIZ  
Président de la CSMF  
06 07 86 08 83

Dr Jean-Paul HAMON  
Président de la FMF  
06 60 62 00 67

Dr François Honorat  
Co-président du Bloc  
06 12 82 23 48

Dr Jacques BATTISTONI  
Président de MG France  
06 62 61 09 99

Dr Philippe VERMESCH  
Président du SML  
06 09 55 77 24



CONSTRUIRE  
L'AVENIR DE LA  
MÉDECINE  
LIBÉRALE



# Accord intersyndical

Ils ont convenu de défendre ensemble les positions suivantes :

- Les droits acquis doivent être respectés à l'euro près.
- Le rapport cotisations/prestations doit dans tous les cas être préservé afin de pouvoir maintenir le niveau de retraite actuel pour les générations à venir.
- Les réserves constituées dans le régime complémentaire par les surcotisations des médecins doivent être exclusivement consacrées à la sécurisation du niveau de leur retraite et rester aux médecins.
- Une éventuelle modification du circuit du recouvrement des cotisations ne doit pas précéder la mise en place de la réforme.
- Les frais de gestion de l'ensemble des circuits doivent être réduits pour ne pas impacter le produit financier de leurs cotisations.
- Les missions sociales de la CARMF doivent être maintenues au bénéfice de la solidarité intra professionnelle.
- Les médecins libéraux doivent obtenir la place qui leur est due dans la gouvernance du régime universel projeté.
- La réforme doit respecter les bases du contrat conventionnel qui comporte l'avantage social vieillesse (ASV).





# Réserves des régimes complémentaires des libéraux

---

- union + manifestation = succès
- le hold-up n'aura pas lieu !
- tous ensemble, nous avons du pouvoir



## La FMF claire et méfiante

---

- accepterait une réforme juste, mais réclame des garanties sous la forme des projections actuarielles
- depuis 2015 : perte > 25% des avantages compensatoires conventionnels du fait de décisions non conventionnelles : ça suffit ! !



## Quelle réforme accepter ?

---

- une réforme juste, avec garantie du paiement des droits acquis à leur niveau, mais la distribution de nouveaux droits semble la rendre impossible à enveloppe constante sans baisser le rendement futur, au détriment des générations à venir
- les cotisants de demain seront les payeurs de la réforme du HCRR et il leur faudra payer plus pour avoir les mêmes droits qu'aujourd'hui, seront-ils d'accord ?

⇒ alternative : 1 PASS, comme proposé par la FMF !!





**Merci de votre attention !**



**Cellule  
juridique  
reconnue**

**1 adhérent  
=  
1 voix**

**Transparence  
érigée  
en principe**

**2<sup>e</sup>  
syndicat  
national**

**Toutes  
les spécialités  
représentées**

**à vos côtés  
en régions**



**FMF**  
Fédération des Médecins  
de France

**CONSTRUIRE  
L'AVENIR DE LA  
MÉDECINE  
LIBÉRALE**



**FMF - Fédération  
des Médecins de France**  
10 boulevard des frères  
Vigouroux - 92140 Clamart



[fmfpro.org](http://fmfpro.org)



[contact@fmf.org](mailto:contact@fmf.org)